

Édition 2023

NOTICE D'INFORMATION À LA CLIENTÈLE LSA

Cette information pour la clientèle LSA donne un aperçu des informations requises en vertu de l'art. 45 LSA, notamment en ce qui concerne l'activité de nos conseillères et conseillers pour Atupri, ainsi que les droits des personnes assurées chez Atupri en cas de conseil insuffisant.

Pour qui travaille votre conseillère/conseiller?

Votre conseiller est employé par Atupri et propose les assurances suivantes en tant qu'intermédiaire lié au sens de l'art. 40 al. 3 LSA:

ASSURANCE	ASSUREUR
Assurance-maladie complémentaire	Atupri Assurance de la santé SA, dont le siège statutaire est situé Zieglerstrasse 29, 3001 Berne
Assurance-accidents avec capital décès et invalidité (ADI)	Solida Assurances SA, dont le siège est situé Saumackerstrasse 35, 8048 Zurich
Protection juridique	Coop Protection juridique SA, dont le siège est situé Entfelderstrasse 2, 5001 Aarau
Assurance voyages	Européenne Assurances Voyages SA, dont le siège est situé Margarethenstrasse 38, 4053 Bâle

De plus, Atupri vous propose l'assurance obligatoire des soins selon la LAMal.

Où puis-je trouver le nom de mon conseiller et quelles formations a-t-il suivies?

Vous trouverez le nom de votre conseillère/conseiller sur votre offre. Nos conseillères et conseillers sont formés en interne pour vous offrir le meilleur conseil possible sur notre offre de produits. Vous pouvez interroger directement votre conseillère/conseiller.

Qui est responsable en cas de conseil insuffisant?

Les sociétés mentionnées ci-dessus sont responsables des erreurs, négligences ou renseignements inexacts de la part de la conseillère / du conseiller en relation avec la vente des produits.

Comment puis-je procéder après avoir reçu un conseil insuffisant?

Vous pouvez vous adresser à Silvio Alonso, responsable Droit, Compliance et Secrétariat général, Zieglerstrasse 29, 3001 Berne, ou au service de médiation de l'assurance-maladie, Morgartenstrasse 9, 6003 Lucerne.

Comment Atupri traite les données?

Atupri traite les données personnelles en toute conformité avec les dispositions contractuelles et légales, en particulier dans le respect de la loi suisse sur la protection des



données (LPD). Les données personnelles sont en particulier traitées dans le cadre de la conclusion et de l'exécution du contrat, par exemple pour l'examen du risque en vue de la conclusion du contrat, de la définition de la prime, de l'examen des prestations ou du traitement des sinistres. Pour le traitement de données personnelles particulièrement sensibles (pour autant qu'il n'existe pas d'autre motif justificatif), Atupri sollicite un consentement exprès.

Atupri peut communiquer des données personnelles à des tiers, dans la mesure où cette communication est en lien direct avec la conclusion et l'exécution du contrat, ou dans la mesure où la loi l'exige ou l'autorise ou pour autant que la personne assurée y ait consenti. Par ailleurs, Atupri peut transmettre des données personnelles à des prestataires contractuellement impliqués (p. ex. à un partenaire d'externalisation).

Atupri utilise les données personnelles issues de l'assurance complémentaire, y compris issues de données particulièrement sensibles, d'actuelles personnes assurées pour d'établir des évaluations anonymes et non anonymes.

Les évaluations anonymes sont utilisées à des fins statistiques (suivi du produit, observation du marché, chiffres clés du produit pour le controlling du produit, optimisation du produit). Les évaluations non anonymes sont utilisées à des fins de marketing (définition du besoin de la personne assurée eu égard à d'autres offres de produits et prestations de services, données de contact pour l'envoi de la newsletter et du magazine) et pour le conseil personnel (présentation des lacunes de couverture, conclusion d'autres assurances). La personne assurée peut révoquer à tout moment par écrit, oralement ou par voie électronique, son consentement concernant l'utilisation de ses données à des fins de marketing et pour le conseil personnel.

Les données personnelles de la personne assurée sont conservées tant que cela est nécessaire à des fins de traitement et dans le respect des dispositions légales, en principe pendant dix ans après la dissolution du contrat et les données concernant des sinistres, pendant dix ans après la liquidation du cas de sinistre.

Aux fins de l'évaluation des risques en vue de la conclusion du contrat, Atupri est tenue d'étudier l'ensemble du dossier d'assurance-maladie éventuellement existant de l'assurance de base et/ou complémentaire et de traiter à cette fin les données personnelles contenues, y compris les données personnelles particulièrement sensibles. En soumettant sa proposition, la personne assurée consent expressément à une telle transmission et un tel traitement de ses données.

Des questions? Nous vous offrons avec plaisir un conseil personnel au +41 800 200 888.

